



Communiqué de presse

Paris, le 01 juin 2010

L'exposition à la fumée de tabac : des dommages collatéraux dramatiques

Hier, à l'occasion de la Journée Mondiale sans tabac, les acteurs de santé publique et la communauté scientifique pointaient du doigt les dangers sanitaires, économiques et sociaux, d'une augmentation du tabagisme au féminin à outrance.

Hier - quelle troublante coïncidence ! - à l'occasion de la Journée Mondiale sans tabac, Philippe Even trouvait à propos de sortir de son « droit de réserve » pour marteler son leitmotiv de remise en cause des conséquences de l'exposition à la fumée de tabac.

En soutien à la réponse apportée par le Ministère de la santé, qui affirme que « *la nocivité du tabagisme passif n'est plus à démontrer* », **les secteurs associatif et institutionnel tenaient à s'associer pour adresser un réquisitoire ferme à ses détracteurs :**

- La fumée de tabac, un mélange complexe et toxique de plus de 4 000 composés, dont l'effet cancérigène a été scientifiquement prouvé, constitue une source largement répandue de morbidité et de mortalité dans le monde ;
- Il n'existe pas de seuil au-dessous duquel l'exposition à la fumée de tabac serait sans dangers, et des notions comme celles de toxicité pour la fumée secondaire devraient être rejetées, car elles sont démenties par les données scientifiques¹ ;
- Les recommandations de l'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS de Lutte Anti-Tabac (traité signé et ratifié par 168 pays), sont claires :
*« Protection contre l'exposition à la fumée de tabac
1/ Les Parties reconnaissent qu'il est clairement établi, sur des bases scientifiques, que l'exposition à la fumée de tabac entraîne la mort, l'incapacité et la mort (...²). »* ;
- La fumée de tabac ambiante est particulièrement dangereuse pour les plus jeunes : elle est associée à l'asthme, à la pneumonie et à la bronchite, aux symptômes respiratoires, à l'otite moyenne et à la mort subite du nourrisson³ ;
- Chez l'adulte, une exposition prolongée à la fumée de tabac peut provoquer des cardiopathies coronariennes, certains types de cancer, des accidents vasculaires cérébraux, de l'asthme, mais aussi aggraver des maladies préexistantes comme l'asthme et les maladies chroniques d'origines respiratoires (BPCO)⁴.

¹ Comité économique et social européen : annexe de la proposition COM(2009) 328, principe 1, page 13

² <http://www.who.int/mediacentre/news/notes/2007/np26/fr/index.html>

³ Surgeon General (2006), op. cit.

⁴ BPCO : Broncho-pneumopathie chronique obstructive

Contacts : Clémence CAGNAT-LARDEAU (Directrice) : 06 50 54 69 06
Professeur Yves MARTINET (Président) : 06 83 51 31 69

L'Alliance contre le tabac, coalition créée par six associations à la suite de la promulgation de la Loi Évin, regroupe aujourd'hui une trentaine de membres et de personnalités intervenant dans le contrôle du tabac.

⁵ Surgeon General (2006), op. cit. et Foreman, M.G., D.L. DeMeo, et al., European respiratory Journal 30(6) : 1124-1130